

INSCRIPTION
AUX COURS MUNICIPAUX POUR
ADULTES
Année 2023-2024

NOTE D'INFORMATION

Madame, Monsieur,

Avant de procéder à votre demande d'inscription, veuillez prendre connaissance des modalités d'inscription ci-dessous :

- ✓ Un cours comprenant moins de 5 auditeurs présents ne sera pas maintenu.
- ✓ Votre inscription sera effective dès le 1^{er} cours de langue suivi
- ✓ Une photocopie d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile sera demandée pour toute inscription aux cours municipaux pour adultes.
- ✓ Une carte d'étudiant en cours de validité est demandée comme justificatif afin d'appliquer le tarif étudiant.
- ✓ Les non-Fresnois peuvent accéder aux cours municipaux pour adultes sous réserve de places disponibles. En conséquence, ces inscriptions devront faire l'objet d'une liste d'attente.
- ✓ Après inscription, une facture sera adressée au domicile des auditeurs. Le règlement est à effectuer auprès de l'accueil unique, en mairie.
- ✓ La date limite des inscriptions est fixée au vendredi 17 novembre 2023, la date limite de paiement est 24 novembre 2023

La fiche d'inscription dûment complétée avec les justificatifs, est à remettre directement au professeur dès le 2^{ème} cours au plus tard, afin de finaliser votre inscription.

INSCRIPTION
AUX COURS MUNICIPAUX POUR
ADULTES
Année 2023-2024

TARIFICATION

Cours	Participation annuelle 2023/2024
Cours d'alphabétisation et de français	Gratuit
Cours de langue étrangère pour les Fresnois.es	185 €
Cours de langue étrangère pour les Fresnois.es, inscription supplémentaire	93 €
Cours de langue étrangère pour les étudiants	93 €
Cours de langue étrangère pour les habitant.es hors Fresnes	369,50 €
Cours de langue étrangère pour les habitant.es hors Fresnes, inscription supplémentaire	185 €

Le service Enfance